

certainement se rendre compte maintenant que les politiques, ou le manque de politiques du gouvernement, ont été un échec sur toute la ligne. Je ne veux pas entrer dans les détails de ces statistiques. On en a déjà parlé. Mais je voudrais souligner à la Chambre le triste état de notre économie que révèlent ces statistiques.

Tous les indicateurs économiques reflètent un bouleversement. L'inflation générale a entraîné une hausse du chômage et des prix. La valeur désaisonnalisée de nos expéditions de produits fabriqués est inférieure, tout comme le volume de nos nouvelles commandes désaisonnalisées. Les commandes en carnet désaisonnalisées sont inférieures et les stocks désaisonnalisés de nos industries de fabrication sont plus élevés.

Il est évident, d'après ces statistiques, que le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures dracونيennes. Ces chiffres ne réclament pas une réforme fiscale, mais une réforme des politiques économiques du gouvernement. Ils réclament une politique de plein emploi pour le Canada, une politique qui assurera un emploi à tout Canadien qui veut et peut travailler. Il faut restaurer immédiatement un climat de confiance.

Au cours des 18 derniers mois, le chef de ce parti a imploré le gouvernement de prendre des mesures efficaces pour redresser l'économie. Ces mesures devraient comprendre des réductions générales progressives de l'impôt sur le revenu des particuliers, surtout pour les Canadiens à revenu faible ou moyen, au lieu d'agir comme ce gouvernement qui prétend réduire les impôts, mais ne dit pas aux gens qu'ils augmenteront au cours des deux prochaines années.

Il faudrait supprimer ou réduire sensiblement la taxe fédérale sur les matériaux de construction. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a signalé l'augmentation des mises en chantier, mais quelle sera la situation les trois ou quatre prochains mois alors que les fonds pour le programme de construction seront taris? C'est ce qui préoccupe le ministre chargé du logement. Un nouveau budget devrait comporter une sorte de programme intense de travaux d'hiver afin d'utiliser de façon constructive nos ressources humaines. Le gouvernement a proclamé partout les sommes qu'il a consacrées aux emplois d'été. Que le gouvernement cesse de se vanter qu'il fasse la même chose pour les chômeurs cet hiver.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, il faudrait tenir une conférence avec les provinces pour aider davantage les provinces et les municipalités à acquitter les frais encore plus grands d'assistance publique qu'elles devront assumer cet hiver. Un tel budget visant à stimuler l'emploi se traduirait par la création d'emplois pour les Canadiens, l'efficacité accrue de la production et la demande de marchandises et de services, ce qui augmenterait les expéditions, les nouvelles commandes, les commandes en instance et stimulerait l'économie de façon constructive. La confiance du monde des affaires se rétablirait, et les Canadiens n'auraient plus à payer aussi cher l'impudence du gouvernement à présenter des politiques aptes à résoudre le chômage et à freiner l'inflation. Si le gouvernement était prêt à agir ainsi, notre parti lui donnerait son appui entier.

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt les propos du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qui supplie les oppositionnels de laisser tomber les généralités, de passer à l'étude en comité plénier et de se mettre à la tâche d'amender les dispositions du bill. Il oublie que l'opposition au bill peut exister à deux niveaux,

[M. Thomas (Moncton).]

celui des particularités et celui de l'ensemble, et il y a peut-être des différences tellement fondamentales dans les principes de l'opposition et dans sa conception du régime fiscal idéal, tant dans les buts que dans les objectifs, que vraiment nous ne pouvons faire autrement que d'en discuter à l'étape de la deuxième lecture. A quoi bon discuter des particularités d'un bill qu'on n'accepte pas.

M. Francis: Votez contre alors.

M. Rowland: Nous en avons l'intention, mais il nous incombe d'expliquer pourquoi. Le public canadien a le droit de faire un choix entre les politiques énoncées par le gouvernement dans son bill fiscal et les principes que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voudrions voir figurer dans un bill de ce genre. C'est pourquoi nous adoptons ce parti.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

LE TAUX DE BASE DES BANQUES À CHARTE

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-40, modifiant la loi sur l'intérêt.—M. Chappell.

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, au nom du député de Peel-Sud (M. Chappell), j'aimerais faire une déclaration au sujet du bill C-40, qui figure au n° 2 du *Feuilleton* sous la rubrique Bills publics. Le député m'a autorisé à faire en son nom la déclaration suivante:

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'ordre n° 2, sous la rubrique Bills publics, soit rayé du *Feuilleton* et que le bill C-40, tendant à modifier la loi sur l'intérêt, inscrit en mon nom, soit retiré.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ont entendu la motion. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il en est ainsi ordonné.

(L'ordre est rayé du *Feuilleton* et le bill est retiré.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): propose: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.